

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 23 juillet 2020

Le vingt-trois juillet deux-mille vingt à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 10 juillet 2020.

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, Christophe ESQUENET, Aline MESTRALLET, Fabienne GABBANA, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Catherine GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Ronald VALLANT

**Absent excusé :** Emmanuel LEFEVRE

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 1 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 25 juin 2020 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Point sur les travaux
- Délibération impôts locaux
- Délibération assistance de convention sur le marché des télécoms
- Délibération vente du lot 4 du lotissement communal
- Délibération frais de scolarité ValGelon-La Rochette
- Délibération subvention du Département liée à la crise sanitaire
- Décision de mise en place de 2 PAV Louise Dufour
- Présentation signalétique village
- Scolaire : rentrée 2020/2021
- Urbanisme
- Cinéma plein air
- Parc communal
- Informations et questions diverses

### **I. Point sur les travaux**

#### **a. Tranche 2 Sécurisation village**

Le dossier de consultation a été publié le vendredi 17 juillet 2020. La date limite est le 07/08/2020 à 12h. La synthèse des offres aura lieu le 13 août 2020 en présence des élus disponibles et du bureau d'étude.

#### **b. Drain cimetière**

L'entreprise commence les travaux la 1<sup>ère</sup> semaine d'août.

#### **c. Forêt**

Le débardage est toujours en cours. Une réunion publique sera proposée à la population afin d'informer sur le projet.

### **II. Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) (délibération n°1)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La liste est réalisée à partir de la liste des contribuables, en nombre double (soit 24 personnes pour les communes de moins de 2000 habitants)

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 26 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste suivante :

1	MME	▼	GUCHER	Dolores
2	MME	▼	ROCHE	Marianne
3	MME	▼	CHABRIER	Nicole
4	MME	▼	DIAS MAGALAHES	Sabine
5	M.	▼	GUCHER	Jean-Charles
6	M.	▼	VEROLLET	Guy
7	M.	▼	MOSCA	Jean-Pierre
8	M.	▼	DEPIERRE	Patrick
9	M.	▼	LAVAIRE	Philippe
10	M.	▼	GHEZZI	Patrice
11	MME	▼	GABBANA	Fabienne
12	MME	▼	MESTRALLET	Aline
13	M.	▼	ESQUENET	Christophe
14	M.	▼	VALLANT	Ronald
15	M.	▼	LECI	Boban
16	M.	▼	LEFEVRE	Emmanuel
17	M.	▼	COUTIER	Nicolas
18	MME	▼	GUCHER	Caroline
19	MME	▼	GUCHER	Catherine
20	M.	▼	MOLLOT	Thierry
21	MME	▼	LOGIE	Aurélie
22	M.	▼	VALLIN	Pierre
23	MME	▼	RIEGERT	Marie-France
24	M.	▼	FORESTIER	Georges

### **III. Délibération assistance de convention sur le marché des télécoms**

Le Maire rappelle avoir reçu l'offre de l'entreprise JFG CONSULTING concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications. Il rappelle également qu'aucune avance de frais n'est à faire en amont, l'entreprise se rémunère par tranche au vu des recettes communales.

Il est proposé que Sabine DIAS MAGALAHES, Fabienne GABBANA, Catherine GUCHER et Nicolas COUTIER organisent une rencontre avec le prestataire. L'objectif étant de réaliser une recette conséquente par rapport à ce jour. Celle-ci permettra également de vérifier la fiabilité du prestataire. Ce point sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

### **IV. Délibération vente lot 4 lotissement (Délibération N°2)**

Le Maire indique qu'un compromis de vente a été signé auprès de Maître Nicolas ENGEL le 20 juillet 2020, concernant la vente du lot 4 du lotissement communal.

Rappel du prix : 100€ le m<sup>2</sup>.

Rappel de la superficie du lot 4 : 850m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente pour le lot 4 du lotissement communal « Le Grand Pré » de 850m<sup>2</sup> au prix de 100€ le m<sup>2</sup>

### **V. Délibération convention frais de scolarité ValGelon- La Rochette (Délibération N°3)**

Le Maire rappelle que la commune de ValGelon-La Rochette accueille 2 enfants de Villard-Sallet au sein de leurs écoles (dérogation de droit). La Commune de ValGelon-La Rochette a fait parvenir la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles de leur commune pour signature. Celle-ci fixe le cout pour un enfant de maternelle : 1500€ et un enfant d'élémentaire : 580€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité de ValGelon- La Rochette.

#### **VI. Délibération Subvention du Département liée au COVID-19 (Délibération n°4)**

Le Maire indique avoir reçu un courrier du Département informant des mesures d'accompagnement et d'aides aux collectivités « fonds d'urgence COVID-19 aux collectivités ».

En effet, la commune a dépensé 354.92€ TTC pour mettre « aux normes sanitaires » les locaux pour accueillir le public dans les bonnes conditions.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise le Maire à faire la demande de subvention auprès du Département.

Le conseil Municipal remercie et souligne une nouvelle fois l'engagement du Département envers les collectivités locales.

#### **VII. Décision mise en place de 2 PAV « Louise Dufour »**

A ce jour les PAV présents sur la commune se situent uniquement au Mollaret au niveau du cimetière. Les élus souhaitent également en ajouter sur Louis DUFOUR. Il est proposé d'installer 1 container jaune et 1 bleu sur le parking en face de la Mairie pour une phase de test.

#### **VIII. Présentation signalétique village**

Aline MESTRALLET et Emmanuel LEFVRE ont travaillé sur la signalisation du village. Un devis auprès de l'entreprise Signaux Girod a été demandé et reçu. Ce dossier doit être finalisé sur les différentes implantations géographiques et faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département avant le 30 novembre 2020.

#### **IX. Scolaire 2020/2021**

A la rentrée de septembre 2020 l'école intercommunale accueillera 139 enfants : 39 maternelles et 100 élémentaires.

Pour la commune cela représente : 8 enfants de maternelles et 21 élémentaires : soit 29 enfants au total.

A noter le changement de directrice, nous allons accueillir Madame Emilie BONI.

#### **X. Urbanisme**

Au 23 juillet 2020 la commune a enregistré 5 permis de construire, 7 déclarations préalables et 8 certificats d'urbanisme.

A ce sujet, il est rappelé que toutes modifications ou créations doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie afin d'éviter toute infraction.

#### **XI. Cinéma plein air**

Fabienne GABBANA a été contactée par la commune de la Croix de la Rochette afin de savoir si notre commune souhaite garder le partenariat du cinéma plein air. En effet, la commune souhaite garder le partenariat.

Cette année le cinéma plein air est organisé à la Croix de la Rochette (au Château). Une animation à partir de 20h le vendredi 21 août 2020 sera proposée suivi de la projection du film « Mia et le lion blanc ». Une restauration rapide et une buvette seront organisées.

## **XII. Parc communal et salle des fêtes**

Le parc communal sera réouvert tous les jours jusqu'à 22h. Les élus attirent l'attention des usagers quant à la bonne tenue dans le parc. Si des dégradations sont constatées ainsi que le non-respect de la tranche horaire à partir de 22h la commune refermera immédiatement l'accès au parc communal. La gendarmerie a été informée le 24 juillet 2020 de ces dispositions.

## **XIII. Informations et questions diverses**

### **a. Concours des jardins, balcons et maisons fleuries**

A ce jour une seule personne s'est inscrite en mairie pour participer. Il est rappelé que ce concours est organisé par la commune et non par ValGelon-La Rochette.

### **b. Groupe de travail le Castelet**

Le Maire a relancé Béatrice SANTAIS lors du conseil communautaire du jeudi 16/07/2020. Aucune réponse lui a été apportée. De ce fait, une relance écrite va être faite. Sans retour de la communauté de commune le Maire prendra un arrêté de salubrité et sécurité publique.

### **c. Permanence des élus**

Le Maire souhaite que les élus organisent un calendrier de permanence à compter de septembre 2020.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h30.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

